

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°...2009-114-DU-07-VRIL 2009

Chargeant Madame Christine OUINSAVI
Ministre du Commerce, de l'intérim de
Madame **Mamata BAKO DJAOUGA**,
Ministre de l'Artisanat et du Tourisme, pour
compter du **lundi 16 au dimanche 22 mars
2009**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement.

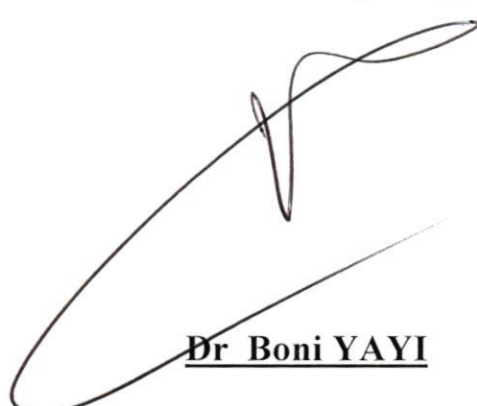
DECRETE

Article 1^{er} : Madme Christine OUINSAVI, Ministre du Commerce est chargée de l'intérim de Madame Mamata BAKO DJAOUGA, Ministre de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du lundi 16 au dimanche 22 mars 2009.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2009

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MINISTERE 22
PREFETS 12 COMMUNE 79 EMG/FAB + ETATS-MAJORS + CAB-MIL + SG/D 23
INTERESSES 2 SPD 2 DGB-DCF-DGID-DGDDI 5 DPE-DLC-INSAE 3. J.O 1